

## COMMUNICATION

**À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 a lieu l'intégration complète de la Section Migrants et Réfugiés au sein de la nouvelle structure du Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral, afin de pouvoir offrir un service encore plus efficace aux Églises locales.**

Par la lettre apostolique *Humanam progressionem* du 17 août 2016, le Pape François a créé le Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral. Celui-ci est né de la fusion des Conseils Pontificaux « Justice et Paix », « Cor Unum », « pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en Déplacement » et « pour la Pastorale des Travailleurs de la Santé ». Dans les statuts du nouveau Dicastère, approuvés *ad experimentum*, le Pape François indiquait clairement qu'une section du Dicastère traiterait spécifiquement des questions relatives aux migrants et aux réfugiés. Cette section était placée *ad tempus* sous la direction directe du Souverain Pontife. Pendant six ans, la Section Migrants et Réfugiés a fonctionné au sein du Dicastère en recevant directement des instructions et des conseils du Saint-Père.

Désormais, sur la base des recommandations élaborées par la commission d'évaluation des travaux du Dicastère au cours de l'été 2021 et après consultation des supérieurs concernés, le Pape François a donné pour directive que la Section Migrants et Réfugiés soit pleinement intégrée au sein de la nouvelle structure du Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral.

Cette intégration de la Section Migrants et Réfugiés à l'intérieur même de la structure du Dicastère répond également au désir du Saint-Père d'assurer une approche intégrée et intégrale des questions relatives au développement humain, compte tenu de l'interconnexion croissante des processus et des phénomènes qui caractérisent l'époque contemporaine. Dans la situation actuelle, en effet, il est de plus en plus difficile de séparer la mobilité humaine de l'écologie, de l'économie, de la santé et de la sécurité.

Par conséquent, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, toutes les activités et prérogatives de la Section Migrants et Réfugiés convergent dans la nouvelle configuration du Dicastère, sans porter aucunement préjudice au service que la Section a offert jusqu'à présent au Saint-Père et aux Églises locales. Afin d'assurer une continuité effective, toutes les questions migratoires demeureront de la compétence du père Fabio Baggio, sous-secrétaire du Dicastère, conformément à la mission essentielle du Dicastère : le service du développement humain intégral.